

nécessaire de creuser dans un port quelconque de la Nouvelle-Ecosse, c'est bien à Inverness, dont le littoral a cent cinquante milles, et est plus long que celui de Guysborough.

Le général LAURIE : Je crois qu'il n'est pas juste que Shelburne soit le seul comté de la Nouvelle-Ecosse dont on n'entende pas parler à propos de ce crédit, surtout après l'allusion qu'y a faite l'honorable député de Halifax. On a attiré l'attention sur le fait que j'avais fait mon devoir envers mon comté. Mon comté a pas confié le soin de le représenter au député de Halifax. Il a fait observer que j'avais fait valoir ses besoins et qu'on s'en était occupé. Je suis heureux de dire que, dans une certaine mesure, on y a fait droit, car ces besoins étaient réels.

L'honorable député a eu la bonté d'attirer l'attention sur le nombre de vaisseaux enregistrés et acquittés dans les ports de certains comtés, mais arrivé à Shelburne, il s'est arrêté, probablement parce qu'il ne s'attendait pas à avoir des chiffres aussi élevés à fournir. Les rapports font voir que 1,300 navires ont été enregistrés dans le comté de Shelburne, l'année dernière ; de plus, que 60 bateaux-pêcheurs, montés par 826 hommes, sont sortis de nos ports, et que nos 1,088 bateaux-côtiers, montés par 1,185 hommes ont fait la pêche tous les jours. Tous ces hommes contribuent au revenu et ils ont certainement droit à ce qu'on s'occupe de leurs besoins. J'ai fait connaître ces besoins au ministre des travaux publics, et je suis heureux de dire qu'il y a fait droit.

M. JONES (Halifax) : Il est bien naturel que les honorables députés parlent dans l'intérêt de leurs comtés, et ils conviendront avec moi que je n'ai pas cherché à les en empêcher. Je suis heureux d'apprendre que le vaillant général a fait son devoir envers son comté. Ce n'est pas ce à quoi je trouve à redire, mais j'ai reproché au ministre des travaux publics de ne pas avoir fait son devoir dans certaines occasions. S'il avait rempli son devoir envers le peuple, on n'entendrait pas à chaque session ces plaintes désagréables au sujet du favoritisme exercé dans les dépenses faites pour des travaux publics.

Il y a beaucoup de vrai dans ce que l'honorable député d'Inverness a dit, au sujet des petits ports où les bateaux-pêcheurs ne peuvent pas pénétrer. J'admets qu'ils ont besoin de dragage, mais je n'ai pas parler d'un petit port en particulier. J'ai dit que si les dépenses étaient nécessaires, elles devraient étre faites, mais qu'on ne devrait pas les faire pour des motifs politiques, qui guident toujours le ministre des travaux publics, dans chaque crédit qu'il demande à cette chambre. L'honorable ministre a dit, l'année dernière, qu'il enverrait dans les provinces maritimes les dragueurs dont se servaient les commissaires du havre de Montreal. Fera-t-il, cette année, ce qu'il a dit ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Ces dragueurs seront encore, cette année, employés à creuser le chenal. En réponse à l'honorable député de Lunenburg (M. Eisenhauer), je dirai que j'ai pris note de ses observations, et bien que je ne puisse rien promettre, j'examinerai la question et, s'il est possible, j'agirai suivant ses désirs.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Les honorables députés de la Nouvelle-Ecosse se sont plaints de la manière dont les travaux de dragage étaient faits dans diffé-

M. CAMERON,

rentes parties de cette province, mais nous avons à nous plaindre de ce qu'aucun travail de ce genre n'a été fait dans l'île du Prince-Edouard. En 1887, le dragueur que nous avions fut envoyé à Tignish, et \$3,488 furent dépensés à draguer dans ce port ; mais les travaux furent si mal faits que la vase ne fut pas entraînée à la mer, mais seulement jusqu'à l'entrée du port, dans lequel elle fut repoussée, de sorte qu'à la fin des travaux, le port était dans un état pire qu'avant. Mais ce n'est pas là ce qui est le plus blâmable. L'honorable ministre envoya le dragueur à Charlottetown où on constata qu'il avait besoin de réparations, et le ministre le laissa tout l'hiver à cet endroit, sans donner l'ordre de le réparer, bien qu'il fût facile de se procurer à bon marché des hommes qui cherchaient de l'emploi. Au printemps, à l'ouverture de la navigation, le dragueur ne fut pas employé, mais il fut placé dans un chantier de construction appartenant à un des partisans de l'honorable ministre, et il y passa tout l'été de 1888, pour y être réparé, occasionnant une dépense de \$20,000, le capitaine et ses officiers étant payés. Il sait que durant tout ce temps, des pétitions furent envoyées par les habitants de l'île, demandant un dragueur pour creuser dans les endroits où ces travaux étaient urgents.

La saison de 1888 s'écoula sans qu'un dragueur parût. En 1889, il envoya le dragueur au quai de Red Point où il resta douze jours, et il le renvoya ensuite à Charlottetown, où il le loua pour creuser auprès des quais qui appartenaient à des particuliers. On lui paya \$1,500, mais j'aimerais à savoir si le pays se procure un dragueur à un prix énorme, dans le but de le louer pour des fins particulières, tandis que l'entrée de nos ports est tellement obstruée par la vase, qu'on ne peut pas y pénétrer. Ce qui a eu lieu relativement à ce dragueur, dans l'île du Prince-Edouard, va de pair avec tout ce que le gouvernement fait à l'égard de cette île, et personne ne peut excuser cette manière d'agir. J'ignore ce que l'honorable ministre se propose de faire cette année, mais des plaintes s'élèvent de toutes les parties de la province, au sujet de cette conduite inqualifiable du gouvernement à l'égard de cette province, et ces plaintes sont proférées autant par les conservateurs que par les libéraux.

M. PERRY : Je désire attirer l'attention du ministre sur le port de "Ship River." Si ce port était dragué, il serait d'une grande utilité. Il est à une distance de 15 milles du chemin de fer, et les habitants de l'endroit ont demandé un dragueur qui n'y a pas encore été envoyé, mais j'espère que le ministre, dans le cours de l'été prochain, se rendra au désir exprimé dans les pétitions qu'il a reçues à ce sujet.

Ainsi que mon honorable ami le député de Queen's (M. Davies) l'a fait observer, le dragueur a été, durant la plus grande partie de l'été dernier, employé à creuser près des quais appartenant à des particuliers, et il a apporté la jolie somme de \$1,525, que le ministre dit avoir été déposée entre les mains du receveur général. Je ne savais pas que cet employé existât, mais je suppose qu'il a voulu dire, le ministre des finances. Il avait été convenu que le dragueur serait envoyé au port de Cascumpe pour draguer le roc qui avait été miné, mais au lieu de l'y envoyer pour enlever ces débris et rendre le port navigable, les débris de ce roc qui avait été miné, furent laissés au fond de l'eau et plusieurs navires s'échouèrent l'été dernier. Deux